

# Procès-verbal

Pour information

# Procès-verbal de la 43<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration de l'ITIE à Paris, 17 juin 2019

## Table des matières

<b>43-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour</b> .....	<b>3</b>
<b>43-2 Rapport du Secrétariat</b> .....	<b>3</b>
Document du Conseil d'administration 43-2-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre de janvier à juin 2019.....	4
Document du Conseil d'administration 43-2-B Rapport d'avancement de la sensibilisation de janvier à mai 2019 .....	4
<b>43-3 Rapport de la Banque mondiale sur les avancées de l'EGPS</b> .....	<b>5</b>
<b>43-4 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision</b> .....	<b>5</b>
Document du Conseil d'administration 43-4-B Auto-évaluation du Conseil d'administration .....	5
Référence aux documents de l'Assemblée générale des membres .....	6
<b>43-5 Rapport du Comité de Mise en œuvre</b> .....	<b>6</b>
Document du Conseil d'administration 43-5-A Norme ITIE – version de lancement...	6
Document du Conseil d'administration 43-5-B - Évaluation de progrès accomplis dans la satisfaction à l'Exigence 2.5 sur la propriété effective .....	6
<b>43-6 Rapport du Comité de Validation</b> .....	<b>8</b>
<b>43-7 Rapport du Comité des Finances</b> .....	<b>10</b>
Document du Conseil d'administration 43-7-A Comptes au 1 <sup>er</sup> trimestre.....	10
<b>43-8 Autres questions</b> .....	<b>10</b>
<b>43-9 Dissolution du Conseil d'administration sortant ; remerciements aux membres du Conseil d'administration</b> .....	<b>10</b>
<b>Annexe A – Décisions relatives à la mise en œuvre</b> .....	<b>11</b>
Décision du Conseil d'administration de lancer la Norme ITIE 2019 .....	11
Décision du Conseil d'administration concernant l'évaluation des progrès accomplis dans la satisfaction à l'Exigence 2.5 sur la propriété effective .....	11
<b>Annexe B – Décisions relatives à la Validation</b> .....	<b>12</b>
Décision du Conseil d'administration concernant la deuxième Validation de l'Albanie .....	12
Décision du Conseil d'administration concernant la deuxième Validation du Mali ....	13
Décision du Conseil d'administration concernant la deuxième Validation du Pérou .	14
Décision du Conseil d'administration au sujet de la Validation de la Sierra Leone....	15
<b>Annexe C – Liste des participants</b> .....	<b>17</b>
Président.....	17
Pays Pays mettant en œuvre l'ITIE .....	17
Pays soutenant l'ITIE.....	17
Organisations de la société civile .....	18
Entreprises, investisseurs compris.....	18
Secrétaire du Conseil d'administration .....	18

Observateurs .....	19
Secrétariat international de l'ITIE .....	22

### 43-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

Le président de l'ITIE Fredrik Reinfeldt remercie le gouvernement français d'accueillir la Conférence mondiale ainsi que les gouvernements et les entreprises soutenant l'ITIE pour leurs contributions financières.

M. Reinfeldt souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration Awa Marie Coll-Seck du gouvernement du Sénégal, Michael Toyryla du Département d'État américain et Tom Huffaker d'Exxon Mobil Corporation. Il note que Sasja Beslik, Montty Girianna, Maria Teresa Habitan, Victor Hart et Faith Nwadishi ont présenté leurs excuses pour ne pas être en mesure de participer à la réunion.

### 43-2 Rapport du Secrétariat

Mark Robinson souligne les progrès continus qui ont été réalisés dans l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif d'intégration par le biais de données ouvertes – l'un des deux thèmes principaux de la Conférence mondiale. L'autre thème porte sur l'instauration de la confiance, qui contribue en partie à l'accessibilité des données dans le domaine public et à renforcer la confiance parmi les citoyens relativement aux intentions de leur gouvernement. Il ajoute que le Forum des innovations nationales fournira des éléments probants concernant les efforts déployés par les 52 pays de l'ITIE pour relever ce défi.

Il mentionne la publication de la Norme ITIE révisée, qui découle de l'expérience et des pratiques dans les pays membres de l'ITIE et des membres du Conseil d'administration.

M. Robinson précise qu'il envisage trois activités de travail avant la prochaine réunion du Conseil d'administration. Premièrement, il prévoit que les membres sortants du Conseil d'administration demandent au Secrétariat de conduire un examen complet de la Validation. Deuxièmement, il prévoit un examen de l'approche actuelle en matière de déclaration et d'analyse des rapports. Troisièmement, il mènera un examen des systèmes, des procédures et des processus des ressources humaines au Secrétariat.

M. Robinson souligne l'importance croissante que revêt le programme de lutte contre la corruption. Il indique que le Secrétariat a commandité un document de discussion sur la corruption afin de recenser les possibilités qui s'offrent au Conseil d'administration dans ce domaine.

Enfin, il remercie les membres sortants du Conseil d'administration pour le travail important qu'ils ont accompli et pour l'engagement dont ils ont fait preuve ces trois dernières années, et exprime en particulier sa reconnaissance personnelle envers

M. Reinfeldt pour avoir présidé le Conseil d'administration.

### Document du Conseil d'administration 43-2-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre de janvier à juin 2019

Eddie Rich présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre en notant que nombres d'activités de mise en œuvre sont menées dans les pays, dont celles visant en particulier à pouvoir faire des annonces à Paris. Il s'agit par exemple de déclarations ITIE sur le **commerce de matières premières** au Nigeria, sur la **modélisation financière** en Zambie et sur les **déclarations sur les aspects environnementaux** en Allemagne, en Arménie, en Colombie, en Éthiopie, à Madagascar, au Mexique et au Pérou.

M. Rich note que les perspectives d'ensemble sont positives et que Fredrik Reinfeldt annoncera les Prix du président le lendemain. Il souligne certaines préoccupations concernant le statut de la mise en œuvre de l'ITIE au Liberia.

M. Riche indique que des études d'intégration sont en cours ou prévues dans 16 pays et que quatre autres pays assuraient un suivi des recommandations qui leur avaient été soumises. Le rapport d'avancement de la mise en œuvre comprend une section consacrée au suivi des revenus au Mexique et une section thématique sur le financement de la mise en œuvre. M. Rich précise que la section concernant le Mexique montre comment les données ouvertes et les liens vers les initiatives de budgétisation ouverte peuvent aider les citoyens à mener un suivi de l'utilisation des revenus.

Christoffer Claussen souligne les conclusions principales provenant de la section thématique sur les difficultés de financement dans le cadre de la mise en œuvre. Il note que plus de 26 millions de dollars US seront consacrés à la mise en œuvre de l'ITIE en 2019. Ce chiffre est inférieur à ceux des années précédentes – principalement en raison d'une baisse des financements. Il indique que le financement de la mise en œuvre a souvent été évoqué parmi les difficultés figurant dans les rapports d'avancement de la mise en œuvre. La transition vers des divulgations systématiques et les efforts de divulgation de l'identité des bénéficiaires effectifs impliquent des besoins financiers accrus.

Il indique que le Secrétariat s'efforcera de finaliser l'examen, de réunir les partenaires au développement dans les onze principaux pays confrontés à une baisse des contributions et de tenir compte des nouvelles orientations. Enfin, il souligne l'évolution positive en République démocratique du Congo et en Zambie en matière de réduction des coûts, grâce aux divulgations systématiques.

Bady Balde informe le Conseil d'administration des événements récemment survenus au Sénégal concernant des allégations de corruption dans le cadre de l'octroi de licences d'exploration pétrolière. Il prévient le Conseil d'administration que des manifestations sont prévues devant le bâtiment de l'OCDE.

### Document du Conseil d'administration 43-2-B Rapport d'avancement de la sensibilisation de janvier à mai 2019

M. Rich note que la Conférence est une occasion majeure pour les pays mettant en

œuvre l'ITIE de faire des déclarations et de prendre des engagements. Il prévoit des déclarations de représentants du Brésil, du Chili, de l'Équateur, de la Guinée équatoriale, du Liban, du Niger et de la Tunisie. En outre, des progrès ont été observés en Ouganda et au Zimbabwe, deux pays qui seront tous deux représentés à la Conférence.

Il ajoute que des documents ont été reçus de la part de la Guinée équatoriale et que le Secrétariat fournit des orientations sur les dernières étapes à franchir dans le cadre de la demande de candidature du pays.

#### **Mesures :**

Le Secrétariat international réunira les partenaires au développement dans les principaux pays confrontés à une baisse des contributions.

### **43-3 Rapport de la Banque mondiale sur les avancées de l'EGPS**

Christopher Sheldon présente le rapport de la Banque mondiale. Il réaffirme le soutien continu de la Banque envers l'ITIE et se félicite de l'approbation de la Norme ITIE 2019. La Banque mondiale appuie la mise en œuvre de l'ITIE depuis 2005. Depuis 2015, le Fonds fiduciaire multi-donateurs Extractives Global Programmatic Support (EGPS) a soutenu 20 pays au travers de 29 subventions à l'ITIE exécutables par les bénéficiaires d'un montant de 12,9 millions de dollars US – soit une moyenne d'environ 440 000 dollars US par subvention. Ce soutien a aidé plusieurs pays à réaliser des « progrès satisfaisants » dans le cadre de la Validation ITIE, dont la Colombie, la Mongolie, le Nigeria, les Philippines et le Sénégal.

Les donateurs du Fonds EGPS ont convenu d'une deuxième phase du Fonds fiduciaire multi-donateurs EGPS et se réunissent à Paris pour examiner les propositions reçues lors du 7<sup>e</sup> cycle de financement. M. Sheldon note que les critères de sélection pour bénéficier d'une subvention accordent la priorité aux pays aux revenus faibles et se focalisent en particulier sur les pays en situation de fragilité, de conflit et de violence. Des campagnes de levée de fonds supplémentaires sont prévues.

### **43-4 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision**

#### **Document du Conseil d'administration 43-4 Auto-évaluation 2019 du Conseil d'administration**

Oleksiy Orlovsky, le président du Comité de Gouvernance et de Supervision, présente les principales conclusions et recommandations de l'autoévaluation 2019 du Conseil d'administration. Dans l'ensemble, ces conclusions sont encourageantes, et le fonctionnement global du Conseil d'administration s'est amélioré depuis 2017. La

manière dont le Conseil d'administration est présidé et la fréquence de ses réunions donnent entièrement satisfaction. Toutefois, parmi les domaines nécessitant un examen éventuel figurent la réduction de la longueur des documents du Conseil d'administration, la suite à donner aux absences répétées aux réunions du Conseil d'administration et des comités, le passage en revue de la structure des comités et l'élaboration du processus d'initiation des nouveaux membres. M. Orlovsky présente un court état des lieux des mécanismes de soumission de préoccupations et indique que le Comité a prié le Secrétariat d'élaborer une version visuelle des mécanismes existants d'ici à la fin du mois d'août 2019.

Fredrik Reinfeldt remercie M. Orlovsky pour la présentation et propose que le nouveau Conseil d'administration y donne suite.

### Référence aux documents de l'Assemblée générale des membres

M. Rich informe le Conseil d'administration des modalités de fonctionnement de l'Assemblée générale des membres et présente les principaux documents.

#### Mesures :

Le Secrétariat élaborera une version visuelle des mécanismes existants de soumission de préoccupations d'ici à la fin du mois d'août 2019 et le présentera au Comité de Gouvernance et de Supervision.

## 43-5 Rapport du Comité de Mise en œuvre

### Document du Conseil d'administration 43-5-A Norme ITIE 2019 – Version de publication

Ana Carolina González Espinosa, la présidente du Comité de Mise en œuvre, félicite le Conseil d'administration pour avoir approuvé les modifications à apporter à la Norme ITIE. Au nom du gouvernement français, Geneviève Van Rossum remercie les participants de s'être rendus à Paris. Elle note que le collège des pays de mise en œuvre approuve les clarifications apportées à la Norme et la manière dont les modifications liées à la transparence des contrats, à la participation de l'État, à l'égalité des sexes et aux déclarations sur les aspects environnementaux reflètent les ambitions de la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration convient officiellement de publier la Norme ITIE à l'occasion de la Conférence mondiale de l'ITIE.

### Document du Conseil d'administration 43-5-B – Évaluation de progrès accomplis dans la satisfaction à l'Exigence 2.5 sur la propriété effective

Ana Carolina González Espinosa présente le document. Elle note qu'il a initialement été examiné en décembre 2018 et que, depuis, il a fait l'objet de commentaires d'experts sur

la propriété effective, du Comité de Mise en œuvre et du Comité de Validation. Elle souligne que la dernière version comprend une recommandation du Conseil d'administration préconisant d'envisager un examen plus global du processus de Validation. Lydia Kilpi explique que l'évaluation proposée implique une évaluation technique et une évaluation de l'efficacité. Elle indique que l'évaluation se focalisera sur le travail des Groupes multipartites dans le cadre de la propriété effective et qu'elle s'appuiera sur les travaux d'autres organisations telles que le Groupe d'action financière (GAFI).

Le président Fredrik Reinfeldt fait remarquer que le document présente les progrès réalisés dans les pays de mise en œuvre, dont un grand nombre ont besoin de délais plus longs pour obtenir les fonds et l'adhésion politique nécessaires. Genevière Van Rossum soutient l'approche, reconnaissant les efforts déployés à ce jour par les pays mettant en œuvre l'ITIE. Mark Pearson recommande que le Secrétariat international veille à ce que les pays de mise en œuvre participent au processus d'élaboration d'orientations complémentaires dans ce domaine.

Stuart Brooks se dit inquiet des obstacles auxquels se heurtent les pays pour progresser dans divers domaines difficiles tels que la propriété effective, la déclaration par projet et la transparence des contrats. Il note que le document présente une baisse des attentes vis-à-vis des pays pour éviter un trop grand nombre d'évaluations concluant que les progrès sont globalement inadéquats, voire qu'une suspension est nécessaire. Il fait valoir qu'il aurait été nécessaire d'examiner le document dans le cadre d'une analyse approfondie du processus de Validation. Toutefois, il reconnaît les demandes urgentes d'orientations dans ce domaine que les pays de mise en œuvre ont soumises et note que le collège des entreprises s'est dit en faveur du consensus concernant l'approbation du document. Daniel Kaufmann est d'accord avec l'orientation proposée dans le document. Il indique que le nouveau Conseil d'administration de l'ITIE pourra aborder le reste des préoccupations et des questions lors de l'examen du processus de Validation.

Le Conseil d'administration adopte le cadre d'évaluation proposé et convient de mener un examen plus étendu du processus de Validation.

#### **Mesures :**

Le Secrétariat communiquera aux pays mettant en œuvre l'ITIE le cadre convenu pour l'évaluation des progrès réalisés relativement à l'Exigence 2.5.

Le Comité de Validation s'assurera que le guide de Validation révisé suive le cadre convenu et que les retours sur le document soient pris en compte dans l'examen prévu du processus de Validation.

## 43-6 Rapport du Comité de Validation

Mark Pearson présente le rapport du Comité de Validation. Le Conseil d'administration accepte la proposition soumise par le Comité de Validation de soumettre un document actualisé du Conseil d'administration 43-6 portant sur la deuxième Validation du Mali, à titre de point de décision.

Il présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que l'**Albanie** a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et qu'il lui soit demandé de prendre six mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera 12 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Alex Gordy présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE, et soulignant l'évaluation selon laquelle l'Albanie a mis en œuvre sept des douze mesures correctives arrêtées lors de sa première Validation, ainsi que le recul observé dans la satisfaction à l'Exigence 4.1 sur l'exhaustivité des divulgations. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 43-6, selon laquelle l'Albanie a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera le 17 juin 2020, comme l'indique l'Annexe B ci-dessous.

Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que le **Mali** a accompli des progrès significatifs avec d'importantes améliorations relativement aux Exigences individuelles dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et qu'il lui soit demandé de prendre quatre mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera 12 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Dylan Gélard présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 43-6, selon laquelle le Mali a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera le 17 juin 2020, comme l'indique l'Annexe B ci-dessous.

Les observateurs du Myanmar se récusent. Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que le **Myanmar** a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et qu'il lui soit demandé de prendre onze mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera 18 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Gay Ordenes présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration est informé des opinions divergentes du Comité de Validation quant à l'évaluation de l'Exigence 1.3 sur l'engagement de la société civile. Certains membres du Comité estiment que, compte tenu des contraintes en matière d'engagement de la société civile envers l'ITIE, une évaluation concluant que le pays a accompli des « progrès significatifs » est justifiée. D'autres membres du Comité considèrent que les contraintes ne sont pas liées à la mise en œuvre de l'ITIE et acceptent donc l'évaluation du Valideur indiquant que des « progrès satisfaisants » ont été accomplis. Le Conseil d'administration discute du cas et ne parvient pas à un



consensus concernant l'évaluation de la satisfaction à l'Exigence 1.3. Le Conseil d'administration soumet la Validation du Myanmar au Comité de Validation pour une discussion plus approfondie.

Carlos Aranda et Cesar Gamboa se récusent. Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que le Pérou a accompli des progrès significatifs avec d'importantes améliorations relativement aux Exigences individuelles dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et qu'il lui soit demandé de prendre deux mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera 12 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Francisco Paris présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Jim Miller se dit favorable à la recommandation, mais fait remarquer qu'il conviendra de préciser les paiements sociaux qui sont considérés comme obligatoires dans la Norme ITIE. Ana Carolina González Espinosa observe que toutes les voix au sein du Groupe multipartite devront être entendues et qu'en Amérique latine, des paiements sociaux obligatoires sont régulièrement versés à des tiers. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 43-6, selon laquelle le Pérou a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera le 17 juin 2020, comme l'indique l'Annexe B ci-dessous.

Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que la Sierra Leone a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et qu'il lui soit demandé de prendre quatorze mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera 18 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Christoffer Claussen présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 43-6, selon laquelle la Sierra Leone a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera le 17 décembre 2020, comme l'indique l'Annexe B ci-dessous.

#### **Mesures :**

Le président écrira aux gouvernements de l'Albanie, du Mali, du Pérou et de la Sierra Leone pour les informer de la décision du Conseil d'administration.

Le Secrétariat publiera les résultats des Validations de l'Albanie, du Mali, du Pérou et de la Sierra Leone, y compris la documentation à l'appui.

## 43-7 Rapport du Comité des Finances

### Document du Conseil d'administration 43-7-A – Comptes au 1<sup>er</sup> trimestre 2019

Moses Kulaba confirme au Conseil d'administration que les finances restent saines et qu'un excédent de 100 000 dollars US a été enregistré au premier trimestre. Selon lui, les perspectives pour 2019 sont positives. Au 14 juin 2019, les contributions avaient atteint 3,7 millions de dollars US. M. Kulaba note que la situation budgétaire pour la Conférence mondiale est en bonne voie, avec des financements externes d'un million de dollars US. Il ajoute que les financements consacrés à la Conférence seront inclus dans le document de financement du 2<sup>e</sup> trimestre. M. Kulaba précise au Conseil d'administration qu'une part croissante des financements est destinée à des projets spécifiques. Ce type de financement est moins fiable et implique une bureaucratie plus lourde que les financements de base. M. Kulaba présente au Conseil d'administration un état des lieux des procédures de recrutement de personnel en cours. Il fait remarquer que le Secrétariat international emménagera dans de nouveaux bureaux en juillet 2019.

## 43-8 Autres questions

Aucune.

## 43-9 Dissolution du Conseil d'administration sortant ; remerciements aux membres du Conseil d'administration

Le président Fredrik Reinfeldt remercie les membres du Conseil d'administration dont le mandat prend fin et clôt la réunion.

## Annexe A – Décisions relatives à la mise en œuvre

### Décision du Conseil d'administration de publier la Norme ITIE 2019

Lors de sa 42<sup>e</sup> réunion à Kiev en février 2019, le Conseil d'administration de l'ITIE a donné son accord de principe concernant un ensemble de modifications à apporter à la Norme ITIE 2016. Selon les réunions subséquentes des Comités de Mise en œuvre et de Validation, les modifications définitives de la Norme ITIE ont été convenues par le Conseil d'administration le 30 avril 2019, par le biais de la circulaire n° 272.

Le Conseil d'administration a reconnu l'adoption de la Norme ITIE 2019, en vue de la publier lors de la Conférence mondiale de l'ITIE à Paris les 18 et 19 juin 2019. La Norme ITIE 2019 est disponible en ligne en [anglais](#) et en [français](#).

### Décision du Conseil d'administration concernant l'évaluation des progrès accomplis dans la satisfaction à l'Exigence 2.5 sur la propriété effective

S'agissant de l'évaluation des progrès accomplis relativement à l'Exigence 2.5 sur la propriété effective, le Conseil d'administration a convenu de ce qui suit :

1. Un cadre de nouvelle Validation dans le cadre de l'Exigence 2.5, comprenant une évaluation technique du niveau de satisfaction aux Exigences et une évaluation du degré d'efficacité. Il est proposé que les Validations au cours de la première étape (jusqu'au 31 décembre 2021) examinent un ensemble de critères initiaux pour obtenir une évaluation indiquant des « progrès satisfaisants » relativement à l'Exigence. Cette approche progressive permettra de tenir compte des difficultés rencontrées dans la divulgation systématique d'informations sur la propriété effective et des efforts déployés par les pays pour instaurer des cadres légaux et institutionnels favorables.
2. Les délais de l'évaluation de l'Exigence 2.5, en fonction du calendrier de Validation convenu, avec des ajustements permettant de s'assurer que tous les pays se soumettent à l'évaluation dans des délais raisonnables.
3. Les nouveaux membres du Conseil d'administration de l'ITIE mèneront un examen plus approfondi du processus de Validation, en tenant compte des difficultés spécifiques associées à l'évaluation des Exigences sur la propriété effective, les divulgations par projet et la transparence des contrats.

## Annexe B – Décisions relatives à la Validation

### Décision du Conseil d'administration concernant la deuxième Validation de l'Albanie

À l'issue de la conclusion de la deuxième Validation de l'Albanie en 2019, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que, dans l'ensemble, l'Albanie a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, avec d'importantes améliorations relativement aux Exigences individuelles.

Le Conseil d'administration de l'ITIE a reconnu que l'Albanie a pris une partie des mesures correctives arrêtées lors de la première Validation du pays. De ce fait, l'Albanie a réalisé des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, avec des améliorations considérables relativement à certaines Exigences individuelles.

Le Conseil d'administration a reconnu les efforts de l'Albanie en vue d'utiliser l'ITIE comme un outil de diagnostic de la gestion des revenus extractifs dans le cadre des finances publiques du gouvernement. La déclaration publique des transferts infranationaux de redevances a suscité un intérêt marqué auprès du public et a illustré l'importance de l'ITIE en fournissant une plateforme de supervision du Groupe multipartite. Il est également reconnu que la mise en œuvre de l'ITIE en Albanie a fourni une source centralisée d'informations majeures sur le secteur extractif – dans certains cas, il s'agissait de la principale source de données sur les licences et les contrats.

Toutefois, le Conseil d'administration a encouragé l'Albanie à améliorer davantage les divulgations publiques, notamment celles portant sur les octrois de licences, la participation de l'État aux secteurs pétrolier et gazier et le niveau d'exhaustivité et de fiabilité des divulgations, y compris au niveau infranational. Bien qu'il convienne de saluer les efforts déployés par la société civile en vue de mieux structurer la coordination du collège, le Conseil d'administration encourage ce dernier à étendre davantage sa composition pour garantir une représentation de la diversité des organisations de la société civile qui sont actives en Albanie.

Le Conseil d'administration se félicite de ce que l'Albanie examine les possibilités existantes en matière d'amélioration des divulgations du gouvernement et des entreprises au travers de divulgations systématiques des données, conformément à la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration a déterminé que l'Albanie disposera d'un délai de 12 mois, c'est-à-dire jusqu'au 17 juin 2020, avant une troisième Validation pour prendre les mesures correctives concernant l'engagement de la société civile (1.3), les octrois de licences (2.2), la participation de l'État (2.6), l'exhaustivité des divulgations (4.1), les paiements directs infranationaux (4.6) et la fiabilité des données (4.9). Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs Exigences individuelles lors de la troisième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le

Groupe multipartite de l'Albanie aura la possibilité de demander une prorogation de ce délai ou de demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

### Décision du Conseil d'administration concernant la deuxième Validation du Mali

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que le Mali a pris une partie des mesures correctives arrêtées lors de la première Validation du pays. De ce fait, le Mali a réalisé des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, avec des améliorations considérables relativement à certaines Exigences individuelles.

Le Conseil d'administration a reconnu que le Mali avait déployé des efforts pour utiliser l'ITIE en tant qu'outil de diagnostic annuel des systèmes du gouvernement dans un contexte difficile compte tenu de la fragilité politique et sécuritaire du pays. Il a été reconnu que la mise en œuvre de l'ITIE au Mali a débouché sur des réformes concrètes dans les domaines de la gestion des finances publiques, de l'administration fiscale et de la politique fiscale du pays.

Selon le Conseil d'administration, bien que l'Exigence ITIE portant sur les transferts infranationaux ne s'applique pas au Mali au cours des exercices sous revue, les parties prenantes ont dépassé les Exigences ITIE en mettant à profit la déclaration ITIE afin d'assurer une transparence et une redevabilité accrues dans la gestion financière par l'État des revenus extractifs, notamment dans le cadre de la redistribution des impôts aux administrations locales, en vue de répondre à la forte demande populaire de telles informations.

Tout en reconnaissant que la supervision de la mise en œuvre par le Groupe multipartite s'est améliorée, le Conseil d'administration a encouragé le Mali à renforcer la redevabilité des représentants siégeant au Groupe multipartite vis-à-vis de leurs collègues respectifs. Le Mali est également encouragé à renforcer son utilisation de l'ITIE en tant qu'outil de diagnostic des octrois et des transferts de licences, tout en adoptant une approche plus systématique relativement au suivi des recommandations et à l'évaluation de l'impact. Le Conseil d'administration a encouragé le Mali à examiner les possibilités existantes en matière d'amélioration des divulgations du gouvernement et des entreprises au travers de divulgations systématiques des données, conformément à la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration a déterminé que le Mali disposera d'un délai de 12 mois, c'est-à-dire jusqu'au 17 juin 2020, avant une troisième Validation pour mener les mesures correctives concernant la supervision exercée par le Groupe multipartite (1.4), les octrois de licences (2.2), les écarts et les recommandations provenant des Rapports ITIE (7.3), ainsi que les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE (7.4). Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs Exigences individuelles lors de la troisième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Mali peut demander une prorogation de ce délai ou encore demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

## Décision du Conseil d'administration concernant la deuxième Validation du Pérou

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que le Pérou a pris une partie des mesures correctives arrêtées lors de la première Validation du pays. De ce fait, le Pérou a réalisé des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, avec des améliorations considérables relativement à certaines Exigences individuelles.

Le Conseil d'administration a reconnu les efforts déployés par le Pérou pour harmoniser ses objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE avec les priorités nationales concernant le secteur extractif. Il est également reconnu que la mise en œuvre de l'ITIE au Pérou fournit une plateforme de discussion et de débats constructifs sur la gestion du secteur extractif, en impliquant toutes les parties prenantes. La deuxième Validation a confirmé les efforts du Pérou visant à s'assurer que les données extractives divulguées par les entreprises et les entités de l'État qui participent à la déclaration ITIE fassent l'objet de procédures d'audit et d'assurance qualité conformément aux normes internationales. Le Conseil d'administration a salué les examens réguliers des enseignements tirés et des recommandations provenant de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Conseil d'administration a salué les efforts en cours visant à examiner de plus près les possibilités existantes en matière d'amélioration des divulgations du gouvernement et des entreprises par le biais de divulgations systématiques. Le Conseil d'administration s'est également félicité des efforts continus visant à décentraliser l'ITIE en la mettant en œuvre au niveau infranational. Les cinq processus ITIE régionaux à Apurimac, Arequipa, Loreto, Moquegua et Piura constituent une évolution majeure en matière d'instauration de la transparence dans la gestion des ressources au Pérou et un exemple de meilleure pratique pour le reste de la famille de l'ITIE. Le Pérou est encouragé à continuer de suivre les Principes de l'ITIE et ses Exigences tout en veillant à l'exhaustivité des divulgations des revenus et des paiements ainsi que des dépenses sociales. Le Conseil d'administration a accueilli favorablement la couverture émergente de ces dépenses sociales, qui représentent une part substantielle des contributions du secteur au développement local. Les progrès et les projets relatifs à l'apport d'informations supplémentaires sur ces contributions au travers de DATAMART sont pris en compte et encourageants. Le Conseil d'administration et le Secrétariat international sont disposés à soutenir le Pérou afin d'accroître la transparence dans ce domaine important.

Le Conseil d'administration a déterminé que le Pérou disposera d'un délai de 12 mois, c'est-à-dire, jusqu'au 17 juin 2020, avant une troisième Validation pour prendre les mesures correctives concernant l'exhaustivité (4.1) et les dépenses sociales obligatoires (6.1). Si le pays n'accomplit pas de progrès satisfaisants lors de la troisième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Pérou peut demander une prorogation de ce délai ou encore demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

## Décision du Conseil d'administration au sujet de la Validation de la Sierra Leone

Le Conseil d'administration a convenu que, dans l'ensemble, la Sierra Leone a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Selon l'Exigence 8.3.c, la Sierra Leone devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation qui commencera le 17 décembre 2020.

Le Conseil d'administration prend acte des conclusions de la Validation concernant l'Exigence 1.2 sur l'engagement des entreprises. Le Conseil d'administration reconnaît que le Validateur Indépendant et le Secrétariat international ont abouti à des évaluations différentes relativement à cette Exigence. Le Conseil d'administration estime que le pays a réalisé des progrès significatifs dans la satisfaction à l'Exigence 1.2, mais il insiste sur le fait qu'il attend de la Sierra Leone qu'elle accomplisse également des progrès relativement à la mesure corrective sur l'engagement des entreprises lors de sa deuxième Validation. Le Conseil d'administration convient d'assurer un suivi des progrès dans le cadre des mesures correctives et de revoir ces questions après la prochaine Validation.

La mise en œuvre de l'ITIE en Sierra Leone a permis d'améliorer la disponibilité des informations et de renforcer le dialogue entre les parties prenantes. Le Conseil d'administration de l'ITIE félicite le gouvernement de la Sierra Leone pour son engagement envers la mise en œuvre de l'ITIE ainsi que pour ses efforts en matière d'intégration des dispositions de la Norme ITIE dans la législation nationale. Le Conseil d'administration encourage la Sierra Leone à intégrer des divulgations systématiques des données requises par la Norme ITIE dans les systèmes réguliers du gouvernement et des entreprises, en s'appuyant sur les déclarations statutaires actuelles que les entreprises soumettent au gouvernement.

Le Conseil d'administration considère que le niveau d'engagement des entreprises et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE est encore bien loin de l'engagement ferme dont fait preuve le gouvernement. La focalisation sur le rapprochement des revenus extractifs collectés au niveau national n'a pas encore été assortie d'efforts visant à clarifier les flux de revenus infranationaux, tant en ce qui concerne les paiements directs que les transferts provenant du gouvernement national. Le Conseil d'administration encourage la Sierra Leone à préciser le niveau d'appui du gouvernement aux entreprises extractives, l'existence d'éventuels accords de troc ou d'infrastructures et l'étendue des dépenses sociales obligatoires des entreprises.

L'ITIE a la possibilité de contribuer à un diagnostic annuel de la gestion des activités d'octroi de licences, en clarifiant le fondement des chiffres officiels de production et d'exportation de minerais et en soutenant un débat public axé sur les éléments probants concernant l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. La Sierra Leone est tenue de s'assurer que les données sur la propriété effective soient rendues publiques d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil d'administration a déterminé que la Sierra Leone disposera d'un délai de 18 mois, c'est-à-dire jusqu'au 17 décembre 2020, pour prendre les mesures correctives concernant les Exigences sur l'engagement des entreprises (1.2), l'engagement de la société civile (1.3), la gouvernance du Groupe multipartite (1.4), le plan de travail (1.5), les octrois de licences (2.2), la participation de l'État (2.6), les données de production (3.2), l'exhaustivité (4.1), les accords de troc et d'infrastructures (4.3), les paiements

directs infranationaux (4.6), la qualité des données (4.9), les transferts infranationaux (5.2), les dépenses sociales (6.1) et le débat public (7.1) – l'engagement des entreprises, la gouvernance du Groupe multipartite, les accords de troc et d'infrastructures, les paiements directs infranationaux, les transferts infranationaux et les dépenses sociales étant les principaux domaines d'intérêt. Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs Exigences individuelles lors de la deuxième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite de la Sierra Leone peut demander une prorogation de ce délai ou encore demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

La décision du Conseil d'administration faisait suite à une procédure de Validation commencée le 1<sup>er</sup> juillet 2018. En conformité avec la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été effectuée par le Secrétariat international. Les résultats en ont été examinés par un Validateur Indépendant, qui a présenté un projet de rapport de Validation au Groupe multipartite pour commentaires. Les commentaires du Groupe multipartite ont été pris en compte dans la version finale du rapport de Validation par le Validateur indépendant, qui a répondu aux commentaires du Groupe multipartite. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.



## Annexe C – Liste des participants

### Président

**M. Fredrik REINFELDT**

### Pays

#### Pays mettant en œuvre l'ITIE

**Mme Olga BIELKOVA**, députée de l'Ukraine

Suppl. : **M. Ruslan BAIMISHEV**, directeur du Département de l'utilisation des sous-sols au ministère des Investissements et du Développement de la République du Kazakhstan

**M. Montty GIRIANNNA**, président du Comité national de l'ITIE de l'Indonésie

Suppl. : **Mme Maria Teresa S. HABITAN**, secrétaire adjointe du Département des finances des Philippines

**Mme Zainab AHMED**, ministre des Finances du Nigeria par intérim

Suppl. : **M. José Fernandes ROSA CARDOSO**, Coordinateur National de Sao Tomé-et-Principe

**M. Didier Vincent Kokou AGBEMADON**, Coordinateur National du Togo

Suppl. : **Mme Awa Marie COLL-SECK**, ministre d'État du Sénégal

**Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA**, Coordinatrice Nationale de l'ITIE Cameroun

Suppl. : **Mme Marie-Thérèse HOLENN AGNONG**, Coordinatrice Nationale de la République démocratique du Congo

**M. Victor HART**, président de l'ITIE Trinité-et-Tobago

Suppl. : **Mme Carolina HAYES ROJAS**, vice-ministre des Mines de la Colombie

#### Pays soutenant l'ITIE

**M. Mark PEARSON**, directeur général de la Direction de la planification, de l'exécution et des résultats, Ressources naturelles Canada

Suppl. : **M. Michael TOYRYLA**, directeur du service Analyse des politiques et de Diplomatie publique du Bureau des ressources énergétiques du Département d'État américain aux États-Unis

**M. Chris MURGATROYD**, directeur adjoint du Département de la gouvernance, des sociétés ouvertes et de la lutte contre la corruption de la Division du développement économique du Département britannique du développement international (DFID) au Royaume-Uni

Suppl. : **Mme Marte BRISEID**, conseillère principale de la section Pétrole pour le développement de l'Agence norvégienne de la coopération au développement (NORAD) en Norvège

**Mme Geneviève Van ROSSUM**, représentante spéciale chargée de la bioéthique et de la responsabilité sociale d'entreprise au ministère des Affaires étrangères de la France

Suppl. : **M. Sören DENG**, directeur de la Division de l'énergie, des infrastructures et des matières premières au ministère fédéral de la Coopération et du Développement

économiques de l'Allemagne

### Organisations de la société civile

**M. Daniel KAUFMANN**, président du Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Suppl. : **Mme Jana MORGAN**, directrice du plaidoyer et des campagnes chez ICAR (International Corporate Accountability Roundtable) aux États-Unis

**M. Gubad IBADOGHLU**, chargé de recherches au Centre de recherches économiques en Azerbaïdjan

Suppl. : **M. Oleksiy ORLOVSKY**, International Renaissance Foundation, Ukraine

**Mme Faith NWADISHI**, Directrice exécutive de la Fondation Koyeneum Immalah/Coordinatrice Nationale de Publiez ce que vous payez au Nigeria

Suppl. : **M. Brice MACKOSSO**, Commission Justice et Paix en République du Congo

**Ms Ana Carolina GONZÁLEZ ESPINOSA**, Universidad Externado de Colombia, Colombie

Suppl. : **M. Cesar GAMBOA**, Derecho, Ambiente y Recursos naturales, Pérou

**Mme Cielo MAGNO**, Bantay Kita, Philippines

Suppl. : **M. Moses KULABA**, Forum sur la politique de gouvernance et économique en Tanzanie

### Entreprises, investisseurs compris

**M. Stuart BROOKS**, directeur des Relations internationales de Chevron

Suppl. : **M. Tom HUFFAKER**, conseiller principal, service Affaires entreprises, Exxon Mobil Corporation

**M. Dominic EMERY**, vice-président de la planification à long terme chez BP

Suppl. : **M. Alan McLEAN**, vice-président exécutif de la Structure fiscale et des Affaires de Royal Dutch Shell

**Mme Simone NIVEN**, directrice des relations d'affaires du groupe du Département des affaires externes de Rio Tinto

Suppl. : **M. Carlos ARANDA**, directeur des services techniques de Southern Peru Copper Corporation

**M. Erik NÜRNBERG**, directeur du service juridique d'Equinor en Norvège

Suppl. : **M. Stephen DOUGLAS**, conseiller principal auprès du président du Département de l'exploration et de la production chez Total SA

**M. Jim MILLER**, vice-président aux affaires environnementales de Freeport-McMoRan chez Copper & Gold Inc.

Suppl. : **M. James ENSOR**, directeur exécutif de la fondation BHP Billiton Foundation

**M. Sasja BESLIK**, directeur du Département des finances durables de groupe au bureau du chef du personnel de Nordea Group en Suède

### Secrétaire du Conseil d'administration

**M. Mark ROBINSON**, directeur exécutif du Secrétariat international de l'ITIE à Oslo

## Observateurs

**M. Koen Van ACOLEYEN**, directeur par intérim pour l'aide humanitaire et la transition (D5) au Service public fédéral des affaires étrangères, du commerce international et de la coopération au développement en Belgique

**M. Lucas ALKAN**, chef du Secrétariat international de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, Papouasie–Nouvelle-Guinée

**Mme Gro ANUNDSKAAS**, directrice générale adjointe du service Pétrole et Gaz au ministère du Pétrole et de l'Énergie de la Norvège

**Mme Vilma ARBAJE**, directrice du service Relations internationales du ministère de l'Énergie de la République dominicaine

**Mme Laurence ARNOULD**, spécialiste de programme à l'Organisation internationale de la Francophonie en France

**M. Alan CACARESE**, directeur du département Intégrité et Lutte contre la corruption, Banque africaine de développement

**M. Luke BALLENY**, Coordinateur de l'ITIE au bureau du président du Conseil international des mines et des métaux (ICMM) au Royaume-Uni

**M. Marc BANZET**, directeur de la division Ressources naturelles et Gouvernance chez Affaires mondiales Canada

**Mme Pamela BELL**, Affaires d'entreprise, Glencore PLC

**Mme Rhona BIRCHALL**, conseillère en gouvernance du secteur extractif du Département britannique du développement international (DFID) au Royaume-Uni

**M. Sacha BLUMEN**, directeur adjoint du service Développement du secteur privé, Département de l'économie du développement dans le secteur privé et l'agriculture, division du développement multilatéral et des finances, ministère des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT) en Australie

**Mme Rachel BONFANTE**, directrice générale des Affaires d'entreprise chez Chevron

**Mme Octavia BORTHWICK**, secrétaire adjointe, Département de l'économie du développement dans le secteur privé et l'agriculture, division du développement multilatéral et des finances, ministère des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT) en Australie

**M. Ruud CINO**, membre MT, service Chaleur et Sous-sol du ministère des Affaires économiques et de la Politique climatique des Pays-Bas

**Mme Awa Marie Coll SECK**, ministre d'État du Sénégal

**Mme Clémence CONTENSOU**, directrice des politiques du service Transparence dans les industries extractives et Gouvernement ouvert de la Mission de gouvernance démocratique au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France

**M. Django Mady COULIBALY**, Coordinateur National de l'ITIE au Mali

**Mme Vanessa CUETO**, représentante de la société civile au Groupe multipartite de l'ITIE Pérou

**M. Ousmane DEME**, directeur des opérations à la Banque mondiale aux États-Unis

**Mme Marième DIAWARA**, secrétaire permanente de l'ITIE Sénégal

**Mme Elena DRAKOS**, KEO-50, Département de la politique de développement du

ministère des Affaires étrangères de la Finlande

**Mme Diana El KAISSEY**, directrice exécutive de The Lebanese Oil and Gas Initiative (LOGI), Liban

**M. Mustapha FALL**, responsable des affaires juridiques et du partenariat avec l'ITIE, Sénégal

**M. James FLICK**, responsable adjoint des ressources dans le cadre de l'engagement international, Département de l'industrie, de l'innovation et de la science, Australie

**Mme Susanna FREEMAN**, secrétaire d'entreprise chez KAZ Minerals au Royaume-Uni

**Mme Laura GAVINELLI**, CRIET, Centre de recherche interuniversités sur l'économie des territoires du Département de l'administration d'entreprise (DiSEADE) de l'Université de Milano-Bicocca en Italie

**M. Eduardo GUEVARA**, vice-ministre des Hydrocarbures au ministère de l'Énergie et des Mines du Pérou

**Mme Lisa GÜNTHER**, directrice des politiques au ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Énergie de l'Allemagne

**Mme Lina HOLGUIN**, analyste principale des politiques de la Division des ressources naturelles et de la gouvernance chez Affaires mondiales Canada

**M. Winfried HORSTMANN**, directeur général de la politique industrielle au ministère fédéral des Affaires économiques de l'Allemagne

**M. Tom HUFFAKER**, conseiller principal, service Affaires entreprises, Exxon Mobil Corporation

**M. Antonio Isa Conde**, ministre de l'Énergie de la République dominicaine

**M. Michael JARVIS**, directeur exécutif de la Transparency & Accountability Initiative aux États-Unis

**M. Fred KABANDA**, responsable de la Division du secteur extractif de la Banque africaine de développement au Centre africain des ressources naturelles (CARN) en Côte d'Ivoire

**Ole Fjordgaard KJÆR**, conseiller spécial du ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de la Recherche du gouvernement du Groenland

**M. Dirk-Jan KOCH**, envoyé spécial pour les ressources naturelles au ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas

**Mme Maria KURIKKALA**, chargée de dossier au ministère des Affaires étrangères de la Finlande

**M. Jean-François LASSALLE**, France

**Mme Sonia Le BRIS**, directrice générale du département Politique externe et Partenariats de Ressources naturelles Canada

**Mme Maria LOBACHEVA**, directrice exécutive d'Echo – association publique, Kazakhstan

**M. Johannes LOHMEYER**, conseiller en projets dans le secteur auprès du service des Industries extractives et du Développement de l'Agence allemande du développement (GIZ) en Allemagne

**M. Karim LOURIMI**, responsable du service Ressources naturelles chez BDO Consulting en Tunisie

**M. Reg MANHAS**, Kosmos Energy

**M. Christian Fredrik MICHELET**, partenaires chez Schjødt Advokatfirma en Norvège

**M. Richard MORGAN**, responsable des relations avec le gouvernement, Anglo American

**M. Mtwalo MSONI**, Coordinateur National, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Zambie

**Mme Isabel MUNILLA**, directrice des politiques au service Transparence des industries extractives chez Oxfam America aux États-Unis

**M. Ian Chitumba MWIINGA**, responsable des communications au secrétariat de l'ITIE Zambie

**Mme Zin Mar MYAING**, conseillère en programmes et techniques du secrétariat de la Coordination Nationale de l'ITIE au Myanmar

**M. Ye Lin MYINT**, Coordinateur National d'Alliances for Transparency and Accountability (MATA) au Myanmar

**M. Frode NEERGAARD**, conseiller en chef du Département de la croissance et de l'emploi dans la coopération au développement au ministère des Affaires étrangères du Danemark

**M. James NICHOLSON**, directeur de la responsabilité d'entreprise chez Trafigura

**Mme Elyvin NKHONJERA**, coordinatrice de programme – Industries extractives, Oxfam, Malawi

**M. Cosmas Milton OCHIENG**, directeur du Centre africain des ressources naturelles de la Banque africaine de développement en Côte d'Ivoire

**M. Kimihiko OKANO**, deuxième secrétaire de l'Ambassade du Japon en France

**M. Michel OKOKO**, Coordinateur National de l'ITIE en République du Congo

**Mme Olena PAVLENKO**, présidente de DiXi Group en Ukraine

**Mme Elisa PETER**, directrice exécutive de Publiez ce que vous payez au Royaume-Uni

**M. Sergio PIAZZARDI**, directeur des politiques à la Direction générale du développement et de la coopération d'EuropeAid, Commission européenne, Belgique

**M. Seth PIETRAS**, Gunvor Group

**M. Óscar PINEDA**, Projet sur l'organisation, le développement, l'éducation et la recherche (PODER), Mexique

**M. Boris RAEDER**, directeur du secrétariat de l'ITIE Allemagne en Allemagne

**M. Matthew RAY**, directeur adjoint de Business Frameworks au Royaume-Uni

**M. Sven Ulrich RENNERT**, directeur de programme du Fonds EGPS de la Banque mondiale aux États-Unis

**M. Alberto REYES**, vice-ministre des Hydrocarbures de la République dominicaine

**M. Mark RICHARDS**, conseiller principal du service Affaires externes et Politique économique chez Rio Tinto

**Mme Nicola RISBRIDGER**, Coordinatrice Nationale, Royaume-Uni

**Mme Marie ROTH**, conseillère chez Glencore International AG.

**M. Luigi SAMPAOLO**, vice-président du service Projets et Relations stratégiques en matière de durabilité chez ENI

**M. Charles SETEN**, directeur du service Énergie au Département d'État américain/Bureau

des ressources énergétiques aux États-Unis

**Mme Tatyana SEDOVA**, coordinatrice de programme pour l'ITIE de Publiez ce que vous payez (PCQVP) au Royaume-Uni

**Mr Christopher SHELDON**, responsable des pratiques dans les secteurs de l'Énergie et des Industries extractives, Banque mondiale

**Mme Linda TAMAKLOE**, directrice principale des relations avec les investisseurs chez Ghana National Petroleum Corporation au Ghana

**M. Simon TAYLOR**, co-fondateur et directeur de Global Witness

**M. Shaun TEICHNER**, conseiller général chez Glencore

**Mme Vimala THANGAVELOO**, conseillère juridique principale du Département de la responsabilité sociale chez Shell International B.V. aux Pays-Bas

**M. Jürg VOLLENWEIDER**, directeur de programme au Secrétariat d'État à l'économie (SECO) en Suisse

**M. Pascale VETTA**, directeur du service Droits de l'homme, Transparence et Affaires mondiales chez ENI en Italie

**M. Juan Cruz VIEYRA**, spécialiste principal de l'unité Institutions de développement de la Banque interaméricaine de développement (BID) en République dominicaine

**M. Timo VOIPIO**, conseiller principal au ministère des Affaires étrangères de la Finlande

**Mme Johanna WYSLUCH**, directrice de projet dans le secteur au service des Industries extractives et du Développement de l'Agence allemande du développement (GIZ) en Allemagne

**M. Hideki YAZAWA**, premier secrétaire de l'Ambassade du Japon en France

### Secrétariat international de l'ITIE

**Mme Chiugo AGHAJI**, responsable pays

**M. Bady Mamadou BALDÉ**, directeur pour l'Afrique

**M. Sam BARTLETT**, directeur technique

**Mme Christina BERGER**, directrice du numérique

**M. Christoffer CLAUSSEN**, directeur technique

**Mme Anna Herbert de la PORTBARRE**, coordinatrice linguistique

**M. Santiago DONDO**, directeur régional

**Mme Murjanatu GAMAWA**, directrice pays

**M. Dylan GÉLARD**, directeur régional

**M. Alex GORDY**, directeur de la Validation

**Mme Catherine GREENE**, directrice pays

**Mme Josefina HERRERA**, directrice des RH et des finances

**M. Andrew IRVINE**, responsable du service Juridique et Engagement d'entreprise  
**Mme Joanne JONES**, consultante en communications et durabilité  
**Mme Shemshat KASIMOVA**, responsable de la Conférence  
**Mme Lydia KILPI**, responsable de la Validation  
**Mme Leah KROGSUND**, assistante de direction et responsable de la gestion  
**Mme Maylis LABUSQUIÈRE**, directrice pays  
**Mme Annie MAGNUS**, directrice pays  
**Mme Inès Schjolberg MARQUES**, directrice des politiques  
**M. Matthew McKERNAN**, directeur pays  
**Mme Gay ORDENES**, directrice pour l'Asie  
**Mme Monica OSORIO**, stagiaire LAC  
**M. Hugo PARET**, directeur technique  
**M. Francisco PARIS**, directeur LAC  
**Mme Leila PILLIARD**, directrice des communications  
**M. Victor PONSFORD**, directeur des communications  
**M. Eddie RICH**, directeur adjoint du Secrétariat  
**Mme Jaqueline TERREL TAQUIRI**, directrice technique  
**Mme Indra THÉVOZ**, responsable des politiques et pays  
**Mme Olesia TOLOCHKO**, directrice pays  
**Mme Oliana VALIGURA**, directrice régionale  
**M. Pablo VALVERDE**, directeur régional  
**M. Brynjar WIERSHOLM**, directeur des finances et des RH